Exco AVEC
Siège social : 29 Bd Albert Einstein
SA au Capital de 1 035 831 Euros
44300 NANTES CEDEX 3
RCS 384 440 889 NANTES

Association MJC LA PAILLETTE

Rapports du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31/08/2024
DOMAINE ST CYR, RUE DU PRE DE BRIS,
35000, RENNES

Exco AVEC
Siège social : 29 Bd Albert Einstein
SA au Capital de 1 035 831 Euros
44300 NANTES CEDEX 3
RCS 384 440 889 NANTES

Association MJC LA PAILLETTE

DOMAINE ST CYR, RUE DU PRE DE BRIS,
35000, RENNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/08/2024

Association MJC LA PAILLETTE
DOMAINE ST CYR, RUE DU PRE DE BRIS,
35000, RENNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/08/2024

Aux membres de l'Association MJC LA PAILLETTE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MJC LA PAILLETTE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024 , tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités des membres du Conseil d'Administration

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe aux membres d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les

anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à NANTES
Le 8 janvier 2025.

Le Commissaire aux Comptes
EXCO AVEC

Représenté par David LUCAS

M.J.C. LA PAILLETTE
RENNES

Excercice Clos le 31 août 2024

BILAN

Actif	Du 01/09/2023 au 31/08/2024			31.08.2023
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**5 558**	**3 662**	**1 896**	**3 234**
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 558	3 662	1 896	3 234
AVANCES ET ACOMPTES (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**226 932**	**189 949**	**36 983**	**35 672**
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	226 862	189 949	36 913	35 672
IMMOBILISATIONS EN COURS	70		70	
AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**126**		**126**	**126**
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	126		126	126
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	**232 616**	**193 610**	**39 006**	**39 032**
STOCKS ET EN-COURS	**3 342**		**3 342**	**3 321**
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES	3 342		3 342	3 321
CREANCES D'EXPLOITATION	**199 702**		**199 702**	**239 114**
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	58 898		58 898	87 169
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	140 804		140 804	151 945
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	**510 758**		**510 758**	**411 418**
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**14 842**		**14 842**	**9 108**
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	**728 644**		**728 644**	**662 960**
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	**961 260**	**193 610**	**767 650**	**701 992**

EXCO AVEC

M.J.C. LA PAILLETTE
RENNES

Excercice Clos le 31 août 2024

BILAN

Passif	31/08/2024 Montant	31.08.2023 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	232 291	197 789
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	50 700	34 502
SITUATION NETTE (1)	**282 991**	**232 291**
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	26 051	11 781
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	**26 051**	**11 781**
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	**309 042**	**244 071**
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	2 550	
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)	**2 550**	
PROVISIONS POUR RISQUES	4 000	4 000
PROVISIONS POUR CHARGES	46 334	19 783
TOTAL PROVISIONS (4)	**50 334**	**23 783**
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	28 051	48 888
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	30 485	28 766
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	2 305	
AUTRES DETTES		1 666
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	344 883	354 819
TOTAL DETTES (5)	**405 724**	**434 138**
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	**767 650**	**701 992**

EXCO AVEC

M.J.C. LA PAILLETTE
RENNES

Excercice Clos le 31 août 2024

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/09/2023 au 31/08/2024

Toutes les écritures

	Du 01/09/2023 au 31/08/2024		31.08.2023
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	12 030		10 348
VENTES DE BIENS	14 955		11 112
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	268 823		241 527
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		**283 778**	**252 639**
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	530 575		530 533
VERSEMT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		**530 575**	**530 533**
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	39 365		57 184
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	54 998		61 591
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		**920 746**	**912 296**
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES	3 538		3 876
VARIATION DE STOCK	-21		-829
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	379 481		377 259
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	15 046		16 638
SALAIRES ET TRAITEMENTS	333 745		333 291
CHARGES SOCIALES	101 104		107 976
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	28 646		31 620
DOTATIONS AUX PROVISIONS	26 551		11 500
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	11 989		9 780
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		**900 078**	**891 110**
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		**20 668**	**21 185**

EXCO AVEC

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/09/2023 au 31/08/2024		31.08.2023
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	3 810		1 679
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		**3 810**	**1 679**
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		**3 810**	**1 679**
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	13 145		1 306
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	13 141		11 181
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		**26 286**	**12 488**
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	64		851
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		**64**	**851**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		**26 222**	**11 637**

EXCO AVEC

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/09/2023 au 31/08/2024		31.08.2023
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		950 842	926 463
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		900 142	891 961
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		50 700	34 502
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE			
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS			
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			

EXCO AVEC

LA PAILLETTE

Exercice clos le 31 août 2024

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Ces comptes annuels ont été établis au 31 août 2024 et arrêtés par le CA en date du 11 décembre 2024.

Objet social

La Paillette a pour objet de proposer des activités artistiques, sociales et culturelles ouvertes à toutes et tous, accessibles au plus grand nombre, avec une attention spécifique pour les jeunesses.

Missions et activités

La Paillette développe des missions de :

- Diffusion : saison de spectacle, programmation hors les murs...
- Création : coproduction, résidences, mise à disposition d'espaces...
- Médiation et action culturelle : éducation artistique et culturelle, actions de sensibilisation et de découverte aux spectacles et à leur univers,
- Pratiques artistiques : ateliers, stages, master class, créations participatives.

Moyens mis en œuvre

Pour atteindre ses missions, La Paillette MJC s'appuie sur des subventions de fonctionnement de la Ville de Rennes, de la Région Bretagne et de la DRAC. Elle répond à des appels à projets auprès d'autres acteurs, développe des ressources propres (ateliers de pratiques, stages, billetterie...). Elle s'appuie sur une équipe d'une dizaine de personnel permanent et des intervenant·e·s en théâtre, danse, arts plastiques, musique...

Conventions comptables

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement n° 2018-06 du Comité de la Réglementation Comptable du 05-12-2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations. Le nouveau plan comptable des associations est appliqué sur cet exercice. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

Logiciels :	1 à 3 ans
Agencement et aménagement des constructions :	5 à 10 ans
Matériel et outillage :	3 à 10 ans
Mobilier de bureau :	4 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique :	2 à 5 ans

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « dernier prix d'achat connu »

EXCO AVEC

Crédit-bail
Imprimante XEROX, contrat de location en date du 18/12/2018, fin le 31/12/2024
Imprimante GRENKE, contrat de location en date du 23/01/2024

Créances
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de départ à la retraite
La convention collective « ECLAT » *(Ex-Animation)* dont dépend l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Aucun accord y dérogeant n'a été signé. Le montant des droits provisionnés au 31/08/2024 s'élève à 46.334 €.

Locaux
La valeur des locaux mis à disposition de l'association par la ville de Rennes pour l'année 2023-2024 s'élève à 199 017 € (Rappel de l'exercice précédent : 184 300 € valeur locative) et 0 € pour les charges locatives (décision prise par la ville de Rennes de ne plus facturer les fluides à partir du 1er janvier 2023).

Rémunération des cadres dirigeants, bénévoles et salariés (Art 20 de la loi n°2006-586 du 23/05/2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif).
Aucune indemnité ou avantage en nature n'est perçu par les Administrateurs de l'association, hors de certaines indemnités de frais de déplacements. L'association n'emploie pas de cadre dirigeant. Le Directeur est salarié de la Fédération Régionale des MJC qui la met à disposition de l'Association. La Paillette verse à la FRMJC la somme de 6.240,00 €, en 2024, au titre de prime associative.

Valorisation de la charge de direction de l'association
La valorisation de la charge de direction de l'association prise en charge par la FRMJC s'élève à 79.828 € (hors prime associative de 6.240 € prise en charge par la Paillette)

Valorisation de réseau d'affichage de la ville de Rennes
La ville de Rennes apporte son soutien à la Programmation de saison, en mettant à disposition un réseau d'affichage à titre gratuit, valorisé pour un montant de 12.600 € sur la saison 2023-2024.

Bénévolat
Il a été valorisé pour la diffusion professionnelle et amateur des spectacles, les réunions, commissions et instances (Bureau, CA) 12.696 €, représentant 1 058 heures par 12 €. Ce volume horaire est en augmentation par rapport à l'année N-1.

Subventions de fonctionnement et projets
Les subventions reçues de la Ville de Rennes s'élèvent à 426.800 €, dont 13.800 € pour des projets.

Les autres subventions sont les suivantes : La DRAC 46.350 € ; La Région Bretagne 41.025 € ; Le Département d'Ille et Vilaine 11.400 € ; La Métropole de Rennes 5.000 €.

Fonds dédiés
Une partie de la subvention DRAC (Aide aux résidences) est reportée sur la saison 2024-2025 pour un montant de 2.550 € pour le projet Richard III de la Cie La Poupée qui brûle.

Litiges
Néant.

Le nouveau logiciel de comptabilité (Cloé Compta de Aïga) mis en place pour les saisies comptables depuis l'exercice 2022-2023, nous permets d'éditer le rapport financier directement des applications.

Aucun changement de méthode n'est intervenu par rapport à l'exercice précédent.

EXCO AVEC

M.J.C. LA PAILLETTE
RENNES

TABLEAUX D AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Exercice N du 01.09.2023 au 31.08.2024

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture l'exercice
Immobilisations				
Immobilisations incorporelles	25045.84	0.00	19488.00	5557.84
Immobilisations corporelles	233987.86	28739.08	35864.91	226862.03
Immobilisations financières	126.22	70.00	0.00	196.22
Total	259159.92	28809.08	55352.91	232616.09

EXCO AVEC

M.J.C. LA PAILLETTE
RENNES

TABLEAUX D AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture l'exercice
Amortissements				
Immobilisations incorporelles	21811.53	1338.33	19488.00	3661.86
Immobilisations corporelles	198316.07	27497.41	35864.91	189948.57
Total	220127.60	28835.74	55352.91	193610.43

EXCO AVEC

TABLEAUX D AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture l'exercice
Provisions				
Provisions réglementées	0.00	0.00	0.00	0.00
Provisions pour risques	4000.00	0.00	0.00	4000.00
Provisions pour charges	19782.74	26550.93	0.00	46333.67
Provisions pour dépréciations	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	23782.74	26550.93	0.00	50333.67

EXCO AVEC

ETAT DES CREANCES ET DETTES

Exercice N du 01.09.2023 au 31.08.2024

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachés à des participations	0.00	0.00	0.00
Prêts (1)	0.00	0.00	0.00
Autres	126.22	126.22	0.00
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	58897.52	58897.52	0.00
Autres	139723.00	139723.00	0.00
Capital souscrit - appelé, non versé	0.00	0.00	0.00
Charges constatés d'avance	14842.34	14842.34	0.00
Total	213589.08	213589.08	0.00

(1) Prêts accordés en cours d'exercice 0.00
Prêts récupérés en cours d'exercice 0.00

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

EXCO AVEC

ETAT DES CREANCES ET DETTES

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an	Echéances à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres emprunts obligataires	0.00	0.00	0.00	0.00
Emprunts (2) et dettes auprès des étab. de crédit à 2 ans au maximum à l'origine	0.00	0.00	0.00	0.00
Emprunts (2) et dettes auprès des étab. de crédit à plus de 2 ans à l'origine	0.00	0.00	0.00	0.00
Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	0.00	0.00	0.00	0.00
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	26003.73	26003.73	0.00	0.00
Dettes fiscales et sociales	29403.41	29403.41	0.00	0.00
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	2305.08	2305.08	0.00	0.00
Autres dettes (3)	0.00	0.00	0.00	0.00
Produits constatés d'avance	344883.26	344883.26	0.00	0.00
Total	402595.48	402595.48	0.00	0.00

(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	0.00
Emprunts remboursés en cours d'exercice	0.00
(3) Dont ... envers les associés (indication du poste concerné	0.00

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

EXCO AVEC

Exco AVEC
Siège social : 29 Bd Albert Einstein
SA au Capital de 1 035 831 Euros
44300 NANTES CEDEX 3
RCS 384 440 889 NANTES

Association MJC LA PAILLETTE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées.

Exercice clos le 31/08/2024
DOMAINE ST CYR, RUE DU PRE DE BRIS,
35000, RENNES

Association MJC LA PAILLETTE
DOMAINE ST CYR, RUE DU PRE DE BRIS,
35000, RENNES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 août 2024

Aux membres de l'Association MJC LA PAILLETTE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à NANTES
Le 8 janvier 2025

Le Commissaire aux Comptes
EXCO AVEC

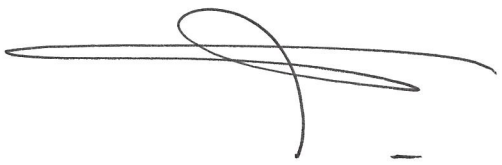

Représenté par David LUCAS